

Règlement traversée de Chartreuse

- Formule compétition & Loisir -

Parcours

Les épreuves se dérouleront le dimanche 26 Janvier 2014.

Le parcours emprunte l'itinéraire de liaison entre le Sappey et St Hugues sur une distance de 28 km. Un parcours de repli est prévu sur le site du Col de Porte en cas d'enneigement insuffisant.

Programme

Course Classique et skating :

Tous les participants n'ayant pas franchi le Col de l'Emeindras avant 12 heures seront arrêtés. Ils ne pourront poursuivre l'itinéraire que sous leur seule responsabilité.

Formule loisir 28 km :

Le parcours est le même que la formule chronométrée, elle est ouverte aux personnes âgées de plus de 12 ans ayant un bon niveau de pratique (piste noir). Les mineurs non accompagné devront fournir une autorisation parentale.

L'ensemble des participants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile.

Les participants devront présenter au retrait de leur dossard leur justificatif de titre fédéral (licence ou carte neige). A défaut un ticket course leur sera délivré.

Conditions de participation :

Épreuve de longue distance. La traversée de Chartreuse est ouverte à partir de la catégorie Juniors Hommes (nés en 1995 et avant) et séniors femmes (nés en 1993 et avant).

Les participants peuvent choisir entre 2 formules: formule chronométrée et formule loisir

Formule chronométrée 28 km style classique et style libre

Les participants à la formule chronométrée devront être titulaires d'un des trois titres suivants:

- Licence compétiteur FFS valide au jour de l'inscription
- Licence Carte neige FFS valide au jour de l'inscription
- Ticket course FFS délivré le jour de l'inscription avec présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du ski de fond de compétition

L'ensemble des participants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile.

Les participants devront présenter au retrait de leur dossard leur justificatif de titre fédéral (licence ou carte neige). A défaut un ticket course leur sera délivré.

Points particuliers :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'épreuve.

En cas de mauvais enneigement le parcours pourra être raccourci ou déporté sur le site de repli du Col de Porte.

Tout point non prévu dans le règlement est du ressort exclusif du comité d'organisation.

Sac vestiaire – navette :

Les concurrents de la Traversée pourront laisser un sac vestiaire qui sera acheminé par l'organisation sur le site d'arrivée. Une navette sera mise en place à l'arrivée de la course afin que les concurrents puissent revenir au départ. Plusieurs aller-retour seront assurés

Classement – récompenses

- Les trois premiers Scratch H et F ainsi que les trois premiers de chaque catégorie sont récompensés.
- Aucun classement ne sera édité sur la formule loisir.

Repas accompagnant

Possibilité pour les accompagnateurs et les participants à la formule jeune de prendre le repas pour : 10 Euros